

MAIRIE

DE

NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 15
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Berna Camille – Berté Véronique – Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Bénard Fabrice à Ulrich Marie-Agnès – Bénézech Mathieu à Combes Gilles

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

DELIBERATION 2024-026 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie rurale pour la réfection Chemin de Caux (Ronis)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour la réfection du Chemin de Caux (Ronis) au conseil Départemental au titre de la voirie rurale sur la base du devis estimatif de l'entreprise EUROVIA.

Le chemin marque la limite entre les communes de Neffies et de Caux, de ce fait, cette dépense sera partagée entre les 2 communes.

La demande de subvention demandée porte donc sur la moitié du devis estimatif, soit 41 895,00€ € ht, 50 274,00 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

- Adopte la demande de subvention au Conseil Départemental pour la Réfection du chemin de Ronis au titre de la voirie rurale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce dossier et à poursuivre la mise en concurrence.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

David ASTRUC

